



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

programmes

Question écrite n° 16689

Texte de la question

M. Jean Gaubert souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur les préoccupations de l'Association pour le développement de l'enseignement de l'allemand en France. Cette association fait remarquer que si le traité de l'Elysée du 22 janvier 1963 prévoit que « les deux Gouvernements reconnaissent l'importance essentielle que revêt pour la coopération franco-allemande la connaissance dans chacun des deux pays de la langue de l'autre. Ils s'efforceront, à cette fin, de prendre des mesures concrètes en vue d'accroître le nombre des élèves allemands apprenant la langue française et celui des élèves français apprenant la langue allemande », on constate dans l'académie de Rennes que l'enseignement de l'allemand est en constante régression, sans compter les établissements scolaires, où il a complètement disparu. Il lui demande quelles mesures il entend prendre afin de remédier au plus vite à cette situation.

Texte de la réponse

Force est de constater une baisse d'intérêt pour l'apprentissage de l'allemand, et cela malgré l'implication des professeurs d'allemand pour la promotion de cette langue, la mise en oeuvre d'échanges scolaires et l'organisation de voyages culturels en Allemagne ou de stages en entreprises. La politique d'offre diversifiée et de continuité des apprentissages qui est conduite par le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche devrait permettre, en proposant aux élèves des parcours cohérents visant à la maîtrise d'au moins deux langues vivantes, de maintenir un enseignement de l'allemand de qualité et de renforcer la position de cette langue dans le système éducatif français, dans l'académie de Grenoble comme dans les autres académies. Tout d'abord, l'apprentissage obligatoire de la première langue vivante dès l'enseignement primaire devrait donner une place plus importante qu'aujourd'hui aux langues insuffisamment choisies au titre de la première langue vivante (LV 1), comme c'est le cas pour la langue allemande. Afin d'encourager la diversification, les collèges ont été invités à expérimenter en classe de sixième, dès la rentrée 2002, l'apprentissage d'une deuxième langue étrangère, avec une priorité donnée à l'anglais pour les élèves ne l'ayant pas étudié à l'école primaire. Cette expérience se poursuivra, en sixième ou en cinquième, au cours de la prochaine année scolaire, et la perspective ainsi ouverte devrait représenter une incitation forte à un choix plus diversifié dans le primaire et permettre aux langues autres que l'anglais (dont l'allemand) de se renforcer. Par ailleurs, dans le cadre de la réforme des lycées, les aménagements introduits à partir de la rentrée 2000 s'inscrivent dans les mêmes perspectives. Ces mesures, en particulier l'introduction de la deuxième langue vivante (LV 2) obligatoire en série S, n'ont pu que favoriser les langues qui, comme l'allemand, sont majoritairement enseignées en tant que LV 2. Enfin, dans le cadre de la coopération franco-allemande, des efforts sont régulièrement déployés en vue d'améliorer l'enseignement de l'allemand en France comme du français en Allemagne. La célébration du quarantième anniversaire du traité de l'Elysée a représenté un moment important pour la relance de la coopération franco-allemande dans tous les domaines et, dans celui de l'enseignement, pour le renforcement de la diffusion des langues respectives. A l'occasion de cette commémoration, il a été demandé aux ministres français et allemand chargés de l'éducation, dans le

prolongement de la dynamique mise en oeuvre lors de la rencontre de Mayence de mai 2001, de développer des stratégies de valorisation de l'apprentissage de la langue du partenaire. Les ministres français et allemand encourageront ainsi les actions d'information déjà lancées telles que les DeutschMobiles et les FranceMobiles et le site FplusD. Ils ont apporté leur soutien à la journée sur la langue allemande et les professions qui s'est tenue le 2 avril 2003 à la Sorbonne. Ils seront présents à la rencontre, qui sera organisée à l'automne 2003 en France et réunira des décideurs et des représentants des systèmes éducatifs des deux pays, et soutiendront les propositions concrètes issues de cette manifestation. Le 22 janvier 2003, des textes relatifs à la relation franco-allemande ont été lus et commentés dans les écoles, les collèges et les lycées. A partir de 2004, cette journée sera consacrée, dans toutes les institutions du système éducatif des deux pays, à une présentation des relations bilatérales, à la promotion de la langue du pays partenaire et à une action d'information sur les programmes d'échanges et de rencontres ainsi sur possibilités d'études et d'emploi dans le pays partenaire.

Données clés

Auteur : [M. Jean Gaubert](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16689

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 avril 2003, page 2859

Réponse publiée le : 7 juillet 2003, page 5424